



Communiqué à la presse

## Rencontre avec Manuel VALLS

Comme vous le savez, notre syndicat est invité à participer à la rencontre du 26 mars 2015 à 14h30, avec le premier ministre, Manuel VALLS.

Le syndicat enverra deux personnes à cette rencontre : M. POIROT Patrick, Délégué Syndical du site de Sochaux et M. SPIRKEL Marc, Délégué du Personnel.

Nous sommes d'accord avec l'analyse faite par les parlementaires du Doubs concernant la forte implication de l'Etat dans les affaires de l'entreprise PSA. Il nous semble parfaitement normal et juste que l'Etat demande aujourd'hui, à PSA, des contreparties en terme d'emplois STABLES.

Pour la CGT, PSA n'applique pas le Contrat de Génération, en ne s'appuyant pas sur l'ANI du 19 octobre 2012, signé par toutes les organisations syndicales et patronales : Un départ d'ancien, une embauche. Le Contrat de Génération inclus dans l'accord de compétitivité (NCS), prévoit le départ anticipé des anciens et le recrutement de contrats d'alternance, sans aucune garantie d'embauches en CDI, et en nombre bien trop insuffisants.

La situation économique et commerciale de l'entreprise s'est considérablement améliorée. Les carnets de commande, à Sochaux, sont pleins, il n'y a aucune raison de conserver un tel niveau de précarité sur le site. Aujourd'hui, ce sont 1200 intérimaires présents sur le site, et à l'horizon de juin 2015, ce nombre va s'élever à 1500 (ouvriers de production).

Pour la CGT, c'est inacceptable car ces salariés, ne peuvent absolument pas se projeter dans l'avenir. L'entreprise a besoin d'avoir un personnel de fabrication en situation beaucoup plus stable.

Enfin, voici les points que nous soulèverons auprès du premier ministre :

- L'embauche en CDI des intérimaires et CDD.
- L'externalisation et la délocalisation d'une partie de la Recherche et Développement.
- L'augmentation des salaires de base (voir communiqué de presse du 20 mars 2015).
- Le maintien des transports collectifs pour les salariés en horaire de journée.
- La dégradation incessante des Conditions de Travail.
- Les méfaits de la Loi MACRON (Conseils prud'homaux, droit du travail...).
- Les atteintes aux droits syndicaux et la discrimination syndicale.

*Sochaux, le 23 mars 2015.*